

**PERIODE DE MONTAGE**

● **PRISE DE POSSESSION DES STANDS**

Stands Nu : le 22 Mars à 14h00  
Stands équipés : le 23 Mars à 14h00

● **ACCES ET CIRCULATION AUTOUR DU PAVILLON 4**

L'accès piéton aux chantiers de montage et démontage est libre.  
L'accès des véhicules sera soumis à l'enregistrement préalable sur la plateforme LOGIPASS.  
Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le pavillon. (**Voir le planning du salon**)

● **MANUTENTION**

(**Voir les bons de commande TRANSPORT / LOGISTIQUE / MANUTENTION**).

● **EMBALLAGES VIDES - DEPOT DE MATERIAUX**

Chaque exposant est responsable de l'évacuation et/ou du stockage de ses emballages. En aucun cas, l'organisation ne les prendra en charge.

● **COMMISSION DE SECURITE**

Lors du passage de la commission de sécurité, les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand.

● **CATALOGUE OFFICIEL ET BADGES EXPOSANT :**

Le catalogue officiel du salon sera remis à l'entrée du salon.  
Les badges exposants sont à commander au préalable sur votre Espace Exposant. Vous recevrez directement votre badge électronique par e-mail sous réserve d'avoir réglé la totalité de votre participation.

● **ADRESSE DE LIVRAISON**

**VIPARIS - Parc des Expositions de la Porte de Versailles**

Salon MPV - Pavillon 4  
Stand (nom et n° du stand) + coordonnées du contact  
1, Place de la Porte de Versailles - 75015 Paris

L'organisation du salon ne prend pas la responsabilité de réceptionner le matériel des exposants. Veillez à ce **qu'une personne responsable du stand soit présente sur le site au moment de la livraison** afin de réceptionner les marchandises.

## PERIODE D'OUVERTURE

### • HORAIRES D'OUVERTURE EXPOSANTS :

- de 08h00 à 21h00 le 24 Mars
- de 08h00 à 21h00 le 25 Mars
- de 08h00 à 00h00 le 26 Mars

### • HORAIRES D'OUVERTURE VISITEURS :

- de 09h30 à 18h30 le 24 Mars
- de 09h30 à 18h30 le 25 Mars
- de 09h30 à 17h30 le 26 Mars

### • LIVRAISONS :

Le matin pendant le salon de 8h00 à 9h00.

Stationnement limité à 1 heure selon enregistrement sur la plateforme LOGIPASS.

*Pour des raisons de sécurité arrêt des livraisons 1/2h avant ouverture au public.*

### • PROSPECTUS ET ENQUETES

La distribution est strictement interdite en dehors des stands (sauf accords commerciaux pris avec la direction).

## PERIODE DE DEMONTAGE

En aucun cas le Parc n'ouvrira ses portes d'accès avant **18h00 le 26 Mars**. Arriver plus tôt c'est perdre votre temps et embouteiller le quartier inutilement. Les accès au Parc en montage et démontage sont soumis à l'enregistrement des véhicules sur la plateforme LOGIPASS mais gratuits, à condition de respecter les périmètres de sécurité et de stationner sur les emplacements prévus à cet effet (**voir consignes d'accès VIPARIS**).

Tous les matériels et décors devront impérativement avoir quitté le pavillon au plus tard le **27 Mars à 12h00**. Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. **Les dégâts constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant. L'exposant est aussi responsable pour l'ensemble de ses prestataires.**

### • NETTOYAGE

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les débris (moquette, gravats, adhésifs...) doivent être retirés.

Les marchandises et les installations qui ne seront pas enlevées dans les délais, seront mises en décharge par nos soins et facturées ultérieurement à l'exposant.

Pour l'enlèvement des déchets, nous vous conseillons de contacter la société chargée du nettoyage du hall (**voir bon de commande nettoyage**). Toute détérioration ou dégât constaté après le démontage de votre stand vous sera facturé. L'exposant est aussi responsable pour l'ensemble de ses prestataires.

### • SURVEILLANCE :

Pendant le montage et le démontage de l'exposition, il est impossible d'assurer le contrôle des entrées. La surveillance générale du salon est prise en charge par l'organisateur, il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Nous vous recommandons donc de faire surveiller vos installations (**voir bon de commande gardiennage**) car les risques de vols sont aussi importants pendant les phases de montage, d'ouverture que de démontage.

### • SINISTRE OU VOL

Dépôt de plainte dans les 24h au commissariat de police sous peine pour l'exposant d'être déchu du droit de bénéficier de la garantie d'assurance. Pendant le montage, l'ouverture du salon au public et le démontage, s'adresser au :

**Commissariat de Police**  
250, rue de Vaugirard - 75015 Paris  
Tél. : 33 (0)1 53 68 81 81

Dans le cadre de l'assurance salon, merci de remettre au Commissariat Général l'original de votre dépôt de plainte ou l'adresser dans un délai de 3 jours à :

**Reed Expositions France**  
52-54 quai de DION BOUTON - 92800 PUTEAUX